

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 18 OCTOBRE 2018

Étaient Présents : J.Y. TALIGOT, B. BURÉSI, É. BLANCHET, J.L. DUVEL, D. SILANDE, D. BERDA, F. MARTIN, P.H. GASDON, B. BETTON, B. DE RAGUENEL

Étaient Absents Excusés : C. LEROY, pouvoir à D. BERDA
N. LEMAZURIER, pouvoir à B. BETTON
T. BELAIR
M.T. RICHARD

Était absente : J. HAMARD

PRÉSENTS : 10
POUVOIRS : 2
VOTANTS : 12

Secrétaire de séance : B. BETTON

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 13 SEPTEMBRE 2018

Le compte-rendu du 13 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2 - FINANCES

2.1 - Fixation des tarifs communaux - année 2019

Béatrice BURESI présente les tarifs municipaux proposés pour l'année 2019. Ceux-ci comprennent :

- les tarifs de location du complexe du lac, le montant des diverses cautions,
- les tarifs de location de la salle municipale,
- la mise à disposition de la salle annexe de la mairie,
- les divers tarifs (salle du cinéma, droit de place, concessions, photocopies, remboursement vaisselle cassée etc...)

La commission Finance propose une augmentation générale de 2 % sauf cas particuliers et propose de mettre en place une tarification du complexe du lac plus lisible avec des forfaits de location de la salle avec accès à la cuisine, sono et de l'autre côté la location de la salle de deux ou trois jours avec sono mais avec ou sans vaisselle. Par ailleurs, la Commission Finance propose de rendre gratuite la location en semaine pour les associations dans le cadre de belotes, bal, loto et d'augmenter de 11 euros la location le week-end pour les associations dans le cadre de ces mêmes festivités.

La commission Finances propose de mettre fin à la location du Mille Club aux particuliers à compter du 1^{er} janvier 2019.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- la nouvelle tarification du complexe du lac plus lisible avec des forfaits de location de la salle avec accès à la cuisine, sono et de l'autre coté la location de la salle de deux ou trois jours avec sono mais avec ou sans vaisselle ;
- la gratuité de la location en semaine pour les associations dans le cadre de belotes, bal, loto et l'augmentation de 11 euros de la location le week-end end pour les associations dans le cadre de ces mêmes festivités ;
- la suppression de la location du Mille Club aux particuliers et aux associations (sauf au Club de Football et au Club de Palet) à compter du 1^{er} janvier 2019
- d'approuver les tarifs municipaux tels qu'indiqués ci-dessous à compter du 1er janvier 2019:

TARIFS COMPLEXE DU LAC LOCATION CHATILLONNAIS					
WEEK-END ET JOURS FERIES	pour 100 personnes	150 pers	200 pers	250 pers	300 pers
FORFAIT 2 JOURS DONT LA VEILLE AVEC VAISSELLE ET SONO	333 €	381 €	429 €	477 €	525 €
FORFAIT 3 JOURS DONT LA VEILLE AVEC VAISSELLE ET SONO	480 €	528 €	576 €	624 €	672 €
FORFAIT 2 JOURS DONT LA VEILLE SANS VAISSELLE AVEC SONO	275 €	323 €	371 €	419 €	467 €
FORFAIT 3 JOURS DONT LA VEILLE SANS VAISSELLE AVEC SONO	393 €	441 €	489 €	537 €	585 €
RÉUNION WEEK-END HORS REPAS	116 €	116 €	116 €	116 €	116 €
CONCOURS, BELOTE, BAL, LOTO HORS REPAS	174 €	174 €	174 €	174 €	174 €
SEMAINE	pour 100 personnes	150 pers	200 pers	250 pers	300 pers
LUNDI, MARDI, MERCREDI ET JEUDI, VENDREDI SAUF LOCATION					
1 JOUR	146 €	165 €	184 €	203 €	222 €
NUIT DE LA SAINT SYLVESTRE	714 €				
OBSÈQUES CHAUFFAGE COMPRIS	58 €	58 €	58 €	58 €	58 €
FORFAIT CHAUFFAGE 15 octobre au 30 avril	82 €	82 €	82 €	82 €	82 €
Cautions	2019				
caution pour mise à disposition sonorisation :	350 €				
caution pour ouverture du vélux :	200 €				
caution utilisation salle de sports	200 €				
caution pour utilisation écran projection	200 €				
Pénalités	2019				
Tarif L'heure de ménage si la location n'est pas rendue dans l'état de propreté souhaitée	29 €				
Matériel cassé ou détérioré	Prix coutant + 10%				

TARIFS COMPLEXE DU LAC LOCATION ASSOCIATIONS CHATILLONNAISES					
WEEK-END DU 16 AVRIL AU 31 AOÛT ET JOURS FERIÉS	pour 100 personnes	150 pers	200 pers	250 pers	300 pers
FORFAIT 2 JOURS DONT LA VEILLE AVEC VAISSELLE ET SONO	114.00 €	131.00 €	148.00 €	165.00 €	182.00 €
FORFAIT 3 JOURS DONT LA VEILLE AVEC VAISSELLE ET SONO	171.00 €	188.00 €	205.00 €	222.00 €	239.00 €
FORFAIT 2 JOURS DONT LA VEILLE SANS VAISSELLE AVEC SONO	92.00 €	109.00 €	126.00 €	143.00 €	160.00 €
FORFAIT 3 JOURS DONT LA VEILLE SANS VAISSELLE AVEC SONO	138.00 €	155.00 €	172.00 €	189.00 €	206.00 €
WEEK-END DU 1ER SEPTEMBRE AU 15 AVRIL ET JOURS FERIÉS	pour 100 personnes	150 pers	200 pers	250 pers	300 pers
FORFAIT AVEC VAISSELLE	47.00 €	47.00 €	47.00 €	47.00 €	47.00 €
RÉUNION WEEK-END HORS REPAS	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
CONCOURS, BELOTE, BAL, LOTO HORS REPAS	33.00 €	33.00 €	33.00 €	33.00 €	33.00 €
SEMAINE	pour 100 personnes	150 pers	200 pers	250 pers	300 pers
<i>LUNDI, MARDI, MERCREDI ET JEUDI, VENDREDI SAUF LOCATION</i>					
1 JOUR	57.00 €	66.00 €	75.00 €	84.00 €	93.00 €
CONCOURS, BELOTE, BAL, LOTO HORS REPAS	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
NUIT DE LA SAINT SYLVESTRE	714.00 €				
FORFAIT CHAUFFAGE 15 octobre au 30 avril	82.00 €	82.00 €	82.00 €	82.00 €	82.00 €
Cautions	2019				
caution pour mise à disposition sonorisation :	350 €				
caution pour ouverture du vélux :	200 €				
caution utilisation salle de sports	200 €				
caution pour utilisation écran projection	200 €				
Pénalités	2019				
Tarif L'heure de ménage si la location n'est pas rendue dans l'état de propreté souhaitée	29 €				
Matériel cassé ou détérioré	Prix coutant + 10%				

TARIFS COMPLEXE LOCATION HORS CHATILLONNAIS ET PROFESSIONNELS					
WEEK-END ET JOURS FERIES	pour 100 personnes	150 pers	200 pers	250 pers	300 pers
FORFAIT 2 JOURS DONT LA VEILLE AVEC VAISSELLE ET SONO	511 €	559 €	607 €	655 €	703 €
FORFAIT 3 JOURS DONT LA VEILLE AVEC VAISSELLE ET SONO	747 €	795 €	843 €	891 €	939 €
FORFAIT 2 JOURS DONT LA VEILLE SANS VAISSELLE AVEC SONO	417 €	465 €	513 €	561 €	609 €
FORFAIT 3 JOURS DONT LA VEILLE SANS VAISSELLE AVEC SONO	606 €	654 €	702 €	750 €	798 €
RÉUNION WEEK-END HORS REPAS	153 €	153 €	153 €	153 €	153 €
CONCOURS, BELOTE, BAL, LOTO HORS REPAS	280 €	280 €	280 €	280 €	280 €
SEMAINE	pour 100 personnes	150 pers	200 pers	250 pers	300 pers
<i>LUNDI, MARDI, MERCREDI ET JEUDI, VENDREDI SAUF LOCATION</i>					
1 JOUR	236 €	255 €	274 €	293 €	312 €
FORFAIT CHAUFFAGE 15 octobre au 30 avril	82 €	82 €	82 €	82 €	82 €
Cautions	2019				
caution pour mise à disposition sonorisation	350 €				
caution pour ouverture du vélux :	200 €				
caution utilisation salle de sports	200 €				
caution pour utilisation écran projection	200 €				
Pénalités	2019				
Tarif L'heure de ménage si la location n'est pas rendue dans l'état de propreté souhaitée	29 €				
Matériel cassé ou détérioré	Prix coutant + 10%				

SALLE ANNEXE MAIRIE		
Mise à disposition gratuite pour toutes les associations châtilloises et diverses institutions		
Location avec verres et tasses	pour 100 personnes	tarif 2019
rencontre après obsèques		23 €

SALLE DE CINEMA	200 personnes	tarif 2019
Privés		118.00 €
Associations		58.00 €
Caution		500 €

SALLE MUNICIPALE				
Mise à disposition gratuite pour toutes les associations châtilloises et fêtes de quartier				
location après 15 h 00 pendant les périodes scolaires				
			CHATILLONNAIS	HORS CHATILLON
Location avec verres et tasses	pour 100 personnes		Tarif 2019	Tarif 2019
rencontre après obsèques			23 €	45 €
réunion manifestation			51 €	102 €
vin d'honneur			67 €	135 €
une journée			91 €	182 €
2 jours			134 €	267 €
Caution			1 000 €	1 000 €

Pénalités (toutes les salles)	2019
Tarif L'heure de ménage si la location n'est pas rendue dans l'état de propreté souhaitée	29 €
Matériel cassé ou détérioré	Prix courant + 10%

Remboursement vaisselle cassée	
Désignation	2019
assiette plate	1.80 €
assiette creuse	1.80 €
assiette dessert	1.45 €
tasse	0.85 €
sous tasse	0.85 €
verre à pied 23 cl	1.10 €
verre à pied 16 cl	1.10 €
coupes champagne	0.85 €
fourchette	0.60 €
cuillère potage	0.60 €
cuillère dessert	0.30 €
couteau table	0.70 €
plat ovale 46	8.55 €
plat ovale 60	12.00 €
légumier	7.00 €
soupière	13.00 €
saucière	8.50 €
corbeille à pain	3.00 €
brocs à eau	1.30 €
sucrier	1.50 €
ménagère 3 pièces	10.50 €
pot à verser	18.00 €
plateau acajou	12.50 €
louche à potage	3.00 €
range couvert	12.50 €
fourchette poisson	1.20 €
couteau poisson	1.20 €

TARIFS MOBILIER - VAISSELLE	
Mise à disposition gratuite pour toutes les associations chatillonnaises et fêtes de quartier	
	Tarif 2019
1 banc (18 bancs au mille-club) longueur 3m	0.80 €
1 table de 2 m 10 (9 au mille-club et 3 rue de Bellevue)	1.50 €
Location verre (le carton de douze)	10 €
location vaisselle (50 couverts)	42 €

	Tarif 2019
DROIT DE PLACE (sauf occupation à but culturel)	122 €
DROIT DE PLACE ANNUEL PARKING CIMETIERE (commerçant châtillonnais)	122 €
DROIT DE PLACE ANNUEL PARKING CIMETIERE (commerçant extérieur)	153 €

TARIF ELAGAGE	Tarif 2019
Coût fixe	33 €
NB : il sera ajouté à ce cout fixe le tarif horaire de l'entreprise et/ou le cout horaire par agent	

REGIE PHOTOCOPIE - TELECOPIE	Tarif 2019
photocopie associations - noir et blanc (A4)	0.06 €
photocopie associations - noir et blanc (A3)	0.16 €
photocopie associations - couleur (A4)	0.30 €
photocopie associations - couleur (A3)	0.60 €
Fax	2.65 €
Photocopie "particuliers" A4 noir et blanc	0.30 €
Photocopie "particuliers" A4 couleur	0.40 €
Photocopie "particuliers" A3 noir et blanc	0.40 €
Photocopie "particuliers" A3 couleur	0.60 €
Vente cartes postales	0.30 €

VENTE OBJETS AVEC LA MEDAILLE CHATILLON	Tarif 2019
Porte-clef	4.20 €
Coupelle	4.20 €
Galet décapsuleur	6.30 €

TARIFS CIMETIERE

	Tarif 2019
Concession (2m2) - 15 ans	116 €
Concession (2m2) - 30 ans	231 €
Concession (2m2) - 50 ans	381 €

	Tarif 2019
Colombarium - 15 ans	233 €
Colombarium - 30 ans	381 €
Colombarium - 50 ans	530 €

	Tarif 2019
Concession caverne - 15 ans	180 €
Concession caverne - 30 ans	298 €
Concession caverne - 50 ans	414 €

	Tarif 2019
Jardin du souvenir	Gratuit

2.2 - Fixation des tarifs assainissement - année 2019

Béatrice BURESI et Etienne BLANCHET exposent : la simulation du compte administratif 2018 fait apparaître pour l'année 2018 les résultats prévisionnels suivants :

- un excédent en investissement de 5 444.16 €
- un excédent en fonctionnement de 11 368.06 €

Une simulation du budget 2019 montre que la section d'investissement s'équilibrerait pour un montant de 324 282.76 € et la section de fonctionnement pour un montant de 308 880.47 €.

Rappel tarif assainissement 2016, 2017, 2018 : Part fixe : 13,90 € - Prix au m³ : 1,40 €

La commission finances propose de maintenir le tarif assainissement existant pour l'année 2019.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le tarif assainissement 2019 :
Part fixe : 13,90 € - Prix au m³ : 1,40 €

2.3 - Inscription au budget de la participation à la rencontre des « Châtillon de France »

Fin octobre aura lieu la rencontre des « Châtillon de France ».

Depuis plusieurs années, la commune prend en charge le remboursement des frais d'inscription (60 € par personne) dans la limite de 4 personnes.

Jean Yves TALIGOT et Daniel BERDA ne prennent pas part au vote.

A la majorité, deux abstentions, le Conseil Municipal décide d'autoriser l'inscription de cette dépense au BP communal 2018 et d'autoriser la 1^{ère} adjointe à signer la présente délibération.

2.4 - Inscription au budget 2019 de la participation à l'association BRUDED

Béatrice BURESI explique que l'association BRUDED (Bretagne rurale et ruraine pour un développement durable) a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Bretagne et Loire-Atlantique. Pour cela, l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable

Cout adhésion : 0.25 euro par habitant

La commission finances décide d'émettre un avis favorable à l'adhésion à l'association BRUDED et à l'inscription de cette dépense au BP communal 2019.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver l'adhésion à l'association BRUDED et l'inscription de cette dépense au BP communal 2019.

3 - PERSONNEL

Mise à jour des emplois et des effectifs

Béatrice BURESI rappelle que la commune disposait au 1^{er} janvier 2018 de trois postes d'agent faisant fonction d'ATSEM. Le nombre d'enfants en bas âge allant à l'école publique ayant diminué, il n'y a plus depuis fin janvier d'employée qui occupe le poste d'agent faisant d'ATSEM à temps non complet (14/35^{ème}). Les perspectives de naissance dans la commune de Chatillon en Vendelais et des communes environnantes indiquent malheureusement qu'il n'y aura pas à court et moyen terme ce besoin de 3^{ème} poste. Le comité technique a été saisi et a donné un avis favorable à la suppression du poste.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la suppression des postes suivants:
 - un poste d'agent faisant d'ATSEM à temps non complet, adjoint technique territorial, à temps non complet (14/35^{ème}) à compter du 1^{er} novembre 2018
- d'approuver la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs

4 - RELAIS INTERCOMMUNAL PARENTS ASSISTANTS MATERNELS ENFANTS

Daniel SILANDE et Daniel BERDA exposent :

Le Relais des Assistants Maternels (RAM) n'est plus géré directement par la CAF depuis la mi 2017 (Vitré Co étant le dernier territoire couvert par un RAM à gestion CAF). Aussi, la CAF incite depuis quelques mois les collectivités à créer leur propre service RAM, à l'instar de Chateaubourg et Vitré qui ont ouvert le leur en 2016, à l'échelle communale, ou bien à l'échelle

intercommunale comme à Argentré du Plessis qui a ouvert un relais intercommunal parents maternels enfants (RIPAME) avec 10 autres communes ou Val d'Izé avec 5 autres communes.

Définition d'un RIPAME

Définition de la CAF : Fondé sur la gratuité, la neutralité et l'ouverture à tous, le Relais Intercommunal des Parents Assistants Maternels Enfants a pour missions principales l'information et l'animation auprès des parents et des assistants maternels, avec pour finalités la qualité de l'accueil des jeunes enfants (moins de 3 ans) d'une part, et, d'autre part, la professionnalisation et le renouvellement des assistants maternels.

Les parents ou futurs parents sont ainsi invités à venir s'y informer sur les différents modes de garde existants sur leur commune ainsi que sur leur rôle d'employeur (contrat de travail, démarches administratives, aides financières), ce au moyen de permanences ou de réunions d'information. L'animateur ou l'animatrice du RIPAME les aide à définir le meilleur projet de garde pour leur enfant et les accompagne dans la recherche de leur mode d'accueil.

Les assistants maternels trouveront eux dans le RIPAME un lieu d'information sur leur statut de salarié, sur l'organisation des relations avec les parents, sur les différentes formes d'exercice du métier et les aides possibles, sur la formation continue... Par ailleurs, la présence d'un RIPAME sur un territoire est de nature à susciter de nouvelles vocations et permet de limiter le sentiment d'isolement de ces professionnels.

En plus de sa fonction de ressources, le RIPAME propose aussi des animations telles que des ateliers d'éveil, des espaces-jeux ou encore des ateliers d'échanges de pratiques pour les professionnels. Les espaces jeux favorisent le développement de l'enfant et participent à sa socialisation. Ce lieu est ouvert à tous les enfants ayant entre 0 et 3 ans, accompagnés de leurs parents, assistants maternels ou gardes à domicile.

Nouveau service en direction des familles, soutien de l'emploi des professionnels de la garde d'enfants (secteur qui connaît un fort besoin de renouvellement), le RIPAME est un élément d'attractivité du territoire d'autant plus qu'il n'y a pas de structure d'accueil collectif. Le projet est ouvert aux communes de Balazé, Bréal sous Vitré, Chatillon en Vendelais, La Chapelle Erbrée, Erbrée, Mondevert, Montautour, Montreuil des Landes, Saint M'Hervé. La commune de Princé a décliné le projet dès le début de l'étude. Il est à noter que ce territoire comptait en 2016 347 enfants d'allocataires CAF de moins de trois ans.

La CAF 35 accompagne les collectivités tout au long du projet, de son élaboration jusqu'à la délivrance d'un agrément en passant par la formation de l'animateur, puis les soutient financièrement. A ce titre, le coût de fonctionnement annuel d'un RAM est évalué à 44 000 € pour un agent en ETP (cf ci joint le contenu des dépenses prévisionnelles pour réaliser les actions). La participation de la CAF est de l'ordre de 80 %.

Ce seuil de financement et le coût résiduel à la charge de la collectivité ont conduit à envisager ce projet sous l'angle de la mutualisation avec d'autres communes. Les communes auront à leur charge 20% de ce cout de fonctionnement qui sera réparti par une clé de répartition calculée sur la base du nombre d'habitants de chaque commune (voir projection prévisionnelle du reste à charge financier pour les communes selon la clé de répartition au nombre d'habitants).

Le RIPAME devrait fonctionner à compter du 1^{er} avril 2019 sous réserve d'approbation du projet et des conventions de fonctionnement des conseils municipaux des communes et du conseil d'administration de la CAF. Si le projet est validé, une convention de fonctionnement devra être rédigée entre les communes pour déterminer les modalités concrètes de mise en place. Un projet de fonctionnement du RIPAME devra être également élaboré et validé par les communes et la

CAF. Aussi, au-delà du vote de principe prévu ci-après, le Conseil Municipal pourrait être amené d'ici quelques mois à approuver les modalités de fonctionnement du RIPAME.

A la majorité, une abstention, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le principe de la création d'un RIPAME mutualisé
- d'émettre un avis favorable à l'adhésion au RIPAME pour une durée de 3 ans

5 - VOIRIE

Consultation sur les travaux des Ecoubillons et de Bularon : choix de l'attributaire du marché

Il est décidé de reporter cette question au prochain Conseil Municipal.

6- INFORMATIONS DIVERSES

Dans le cadre des délégations attribuées par délibération du Conseil Municipal au Maire :

↳ Personnel :

- Recrutement de Sabrina PROISY en tant qu'agent chargé de la surveillance et de l'accompagnement des enfants au restaurant scolaire avec un CDD du 27 septembre au 30 octobre 2018

Mme Tiffany DORE, animatrice des TAP, agent du service enfance et restauration puis coordonnatrice du périscolaire a quitté la commune. La commune remercie vivement cet agent qui ont travaillé pendant un an au sein de la commune et lui souhaite une bonne continuation dans leur vie professionnelle.

↳ Marchés :

- Signature d'un devis pour la fourniture de blocs de secours pour la salle du complexe : prestataire retenu TABUR pour un montant de 993 € HT
- Signature d'un devis pour le démontage du chêne à l'entrée du lotissement du Bois Guichard : prestataire retenu JOURDANIERE NATURE pour un montant de 950 € HT
- Signature d'un devis pour la division parcellaire YR 20 au Parc d'activités de la Pimotière en vue de la vente des terrains cessibles à Vitré Communauté : prestataire retenu LEGENDRE pour un montant de 1500 € HT
- Signature d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à des travaux de rénovation de réseaux d'assainissement : prestataire retenu NTE pour un montant de 5893,60 € HT

Jean Yves TALIGOT présente le plan communal de sauvegarde (PCS) réalisé avec l'aide de l'association ECTI 35. Ce document obligatoire est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Daniel BERDA précise qu'un Téléthon sera réalisé le 8 décembre à Chatillon en Vendelais et sera piloté par le Conseil Municipal des Jeunes. Nous espérons un bon soutien de votre part à ce premier téléthon.

Blandine BETTON sera la représentante du Conseil Municipal dans la commission de contrôle des élections.

7 - QUESTIONS DIVERSES

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE JEUDI 15 NOVEMBRE A 20 H 30**

A Châtillon-en-Vendelais,

Le 22 octobre 2018
Le Maire,
Jean-Yves TALIGOT